

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-11-4-5

Séance du vendredi 4 septembre 2009

OPERATION VILLE VIE VACANCES 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la circulaire du 15 avril 1997 du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration, du Ministre Délégué à la Ville et à l'Intégration, relative aux opérations de prévention Eté pour le XIe Plan,
- VU la délibération n° CG-2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré à l'insertion des jeunes pour l'année 2009,
- VU la délibération n° CG-2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions menées dans le cadre de l'insertion des jeunes en grande difficulté, donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les dix projets socio-éducatifs portés par les Centres socio-culturels, autres associations et les communes,
- ❖ Autorise le versement des subventions correspondantes, d'un montant total de 31 000 €, aux bénéficiaires figurant en annexe du rapport,
- ❖ Précise que la dépense de 31 000 € est inscrite au Budget Primitif 2009 et sera prélevée au Programme H011 sur l'opération 2009- H 711 - 9999, imputations 0-65-51-6574-3037-010 et 0-65-51-65734-3037-010.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté